



Notre propriétaire veut faire couper les arbres de notre jardin

Par **linettedusud**, le **08/02/2011** à **19:04**

Bonjour,

nous sommes locataires depuis trois ans d'une maison avec un grand jardin arboré de sapins, cyprès et oliviers sauvages.

Aujourd'hui le propriétaire nous a envoyé un type sensé faire un devis pour couper les arbres à 3-4 m de hauteur.

Vous imaginez les sapins et cyprès décapités ??? Nous avons choisi cette maison pour son jardin et nous payons un loyer en conséquence.

nous ne sommes pas d'accord pour que l'on coupe les arbres.

Comment pouvons-nous empêcher cela ? avons-nous le droit de nous y opposer ?

au secours, aidez-nous à sauver nos arbres. oui, nos arbres car je considère que tout le temps que nous louons cette maison, ce sont nos arbres...

MERCI D'AVANCE

Par **miac**, le **08/02/2011** à **20:15**

Bonjour

je ne suis pas juriste mais je pense que le propriétaire n'a pas le droit de couper les arbres qui sont dans le jardin qu'il vous a loué en même temps que la maison

il n'a même pas le droit de venir dans votre jardin.

il pourra couper les arbres quand il n'y aura plus de locataire et qu'il aura récupéré son bien.

Bonne journée

Par **chaber**, le **09/02/2011** à **10:49**

Bonjour

Je serais un peu plus nuancé.

Si les arbres sont plantés trop près de la cloture d'un voisin, ce dernier peut mettre en demeure le propriétaire de procéder à l'élagage. Il en est de même s'ils lui occasionnent une gêne, notamment d'ensoleillement.